

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICOSOCIAL POUR
ADULTES HANDICAPES LA DEVINIÈRE**

**SAMSAH LD – 2024
SAMSAH « TSA » - 2024**

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAMSAH LD
21 avenue Gay Lussac
45800 Saint Jean de Braye

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;

- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,
- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),

- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance aux personnes vieillissantes,
- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionnés chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisée et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjoints** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisées ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisées** un moyen de :

- **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisées
- **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration

professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....

- fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficacité** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en milieu ordinaire de travail d'adultes atteints d'autismes avec déficience intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIERE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

RAPPORT D'ACTIVITÉ - SAMSAH LD

III. Présentation du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés La DEVINIERE

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés LA DEVINIERE partage les espaces du 21 avenue Gay Lussac à Saint Jean de Braye avec les autres services du Pôle Accueil Accompagnement Soins Spécialisés des PEP45.

C'est un dispositif médico-social s'adressant à des adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome mais ayant besoin d'accompagnement dans leur vie quotidienne et de soutien pour l'accès et le maintien dans les soins psychiatriques et/ou somatiques. Son organisation et son fonctionnement sont encadrés par le décret 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés complète le code de l'Action Sociale et des Familles.

Un des objectifs du SAMSAH est le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, à ce titre, nous pouvons noter une augmentation des orientations vers le SAMSAH, parfois à la demande des personnes elles-mêmes, parfois directement proposée par la MDA au regard des besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire.

En janvier 2005, l'agrément initial du SAMSAH est de 15 places. Le 11 juillet 2008, il fait l'objet d'une extension qui porte sa capacité à 19 places. En 2018, le SAMSAH dispose de 5 places supplémentaires pour accompagner 5 personnes ayant des troubles du spectre autistique.

IV. Ressources humaines

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>0</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>1.22%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>46%</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>1</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>0</i>

L'ensemble des postes du service sont pourvus au 31 décembre 2024. Après plusieurs années où nous connaissions des vacances de poste importante l'année 2024 a permis de stabiliser l'équipe du SAMSAH et de redonner une dynamique à celle-ci. Afin de permettre le développement de l'intégration d'adultes autistes avec troubles du comportement associés, l'Association a fait le choix de recruter une cheffe de service en renfort. L'arrivée de cette dernière ainsi que la réorganisation de la Dirigeance du Pôle avec l'affectation d'un Directeur Adjoint sur les services ambulatoires

du Pôle permet de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années notamment en accompagnant l'équipe dans une réflexion sur la diversification de l'offre.

Les réunions d'équipe ont lieu chaque lundi matin et sont animées par la cheffe de service. Cette réunion est un temps de réflexion nécessaire permettant de prendre du recul et de partager son expérience, action indispensable lorsqu'on intervient à domicile. Ces temps d'échanges permettent d'appréhender l'usager dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement. En parallèle, des réunions PAP et points PAP ont lieu un jeudi sur deux.

En termes de formations, les professionnels du SAMSAH bénéficient de temps d'Analyse des Pratiques, un mardi matin par mois et ont bénéficié des formations suivantes :

TSA : Le développement des habilités sociales des personnes verbales et lectrices (sans déficience intellectuelle)	3 jours de formation, 1 personne
Formation PEVA	1 journée, 2 professionnels
Formation à l'identitovigilance	<u>1/2</u> journée, 2 professionnels
Colloque sur l'Education Thérapeutique auprès de personnes TSA	1 journée, 5 personnes
Journée de sensibilisation des violences faites aux femmes, au CHU d'Orléans	1 journée, 3 professionnels
Formation Référents de l'intervention par les pairs en ESSMS, à Issoudun	2 jours, 1 professionnelle
L'autodétermination de la personne en situation de handicap	2 jours, 1 professionnelle
Formation ABA	4 jours, 4 professionnels
Le repérage, l'évaluation et le soutien aux aidants	2 jours, 1 professionnelle
Colloque SLA	<u>1/2</u> journée, 2 professionnels
DU : éducation pour la santé- éducation thérapeutique	<u>depuis</u> septembre 2024, 2 à 3 jours par mois pendant 10 mois pour l'infirmier du service

V. Activité et accompagnement des personnes

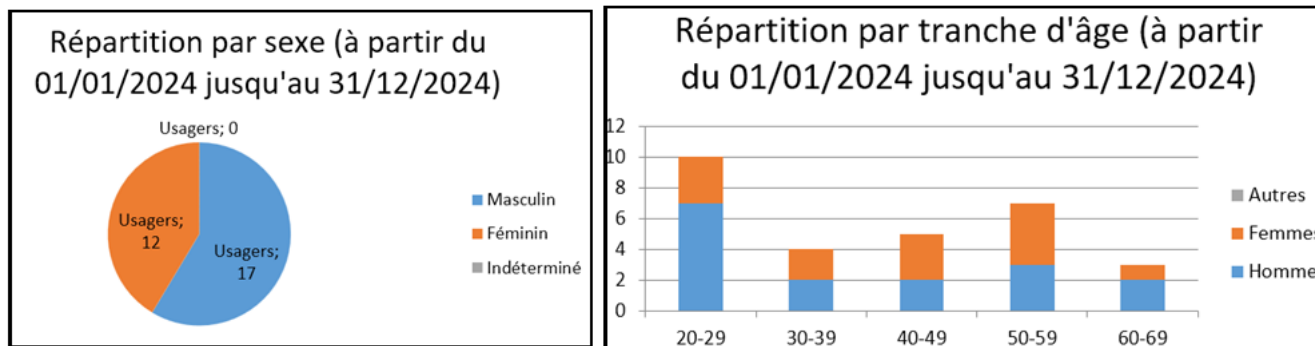
Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	100%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	2
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%

Commentaires :

Indicateurs spécifiques	2024
<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	0

Commentaires : deux salariées du SAMSAH sont positionnées comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIERE.

En 2024, nous notons une augmentation des sollicitations du service. 30 demandes ont été suivies par la mise en place d'une démarche d'évaluation soit 27% de plus qu'en 2023. Conformément aux objectifs du CPOM, la file active est composée de 29 usagers en 2024 ce qui a permis l'accompagnement de 6 nouvelles personnes par rapport à l'année dernière. 50% des personnes accompagnées présentent des difficultés motrices et 25% des personnes des troubles psychiques. Les $\frac{3}{4}$ des interventions sont réalisées dans l'agglomération Orléanaise.



Au 31 décembre 2024, 15 personnes sont en attente de proposition d'accompagnement du service, ainsi que potentiellement 8 personnes qui vont prochainement passer en commission d'admission pour statuer sur une éventuelle inscription sur liste d'attente. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport aux années précédentes, pour rappel 7 personnes étaient sur liste d'attente fin 2023.

Les deux prestations d'accompagnement principales délivrées pour 2024 sont l'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne, et l'accompagnement à l'expression du projet.

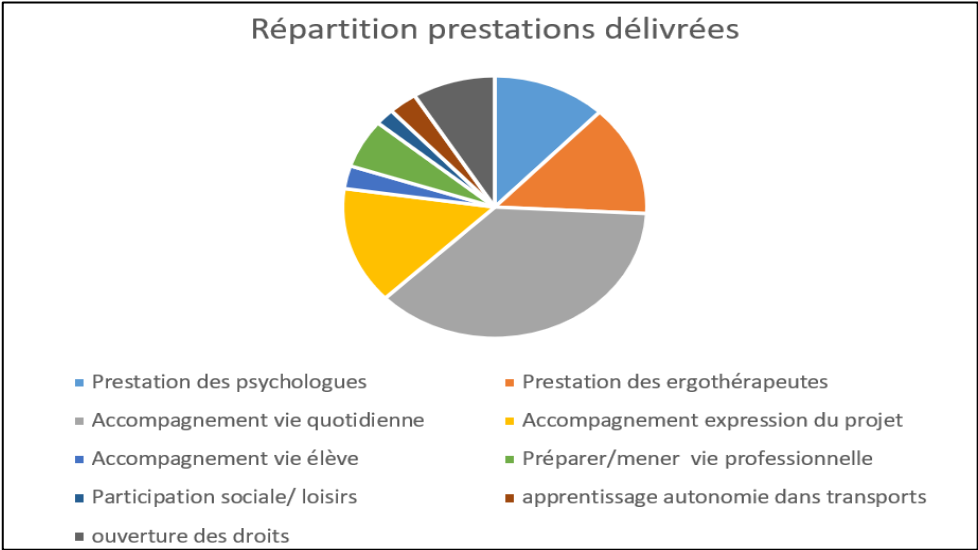
Les prestations de soins médicaux et infirmiers demeurent très exceptionnelles mais l'infirmier et le médecin généraliste du service offrent des prestations de coordination médicale.

Les prestations psychologiques sont assurées par psychologue-neuropsychologue. Les prestations psychologiques représentent 10.7 % des prestations délivrées en 2024. Nous pouvons comptabiliser 185 séances réalisées par la psychologue-neuropsychologues auprès des personnes accompagnées.

Les prestations en ergothérapie représentent 12.1% des prestations délivrées par le SAMSAH.

Les données 2024 doivent être nuancées en raison de la manière de coter les prestations délivrées. L'harmonisation des pratiques prévues pour 2025 sur la base du guide de la CNSA nous permettra une meilleure exploitation de ces données.

Les autres professionnels interviennent en transversalité sur la plupart des prestations :



VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Non concerné
Nombre de réunions	0
Dates des réunions	-

- Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure

En septembre 2024, le SAMSAH a organisé une journée de rencontre à laquelle tous les bénéficiaires et leur aidant ont été conviés. Cette journée s'est faite en 2 temps, le matin, un temps d'échange a été proposé autour des thématiques de l'accès au sport et à la culture, l'après-midi a été l'occasion d'un « mini forum des associations ».

Plusieurs partenaires se sont mobilisés afin de présenter leur offre de loisirs / culture et favoriser l'échange pour lever les freins à l'accès à leurs prestations. Ce moment a permis à la fois un vrai temps de convivialité et de rencontres favorisant les échanges et l'évocation des freins pouvant entraver l'accès à la culture et aux loisirs. A l'issue de cette journée, plusieurs contacts, abonnements, rendez-vous ont été pris par les usagers du SAMSAH avec les partenaires pour ensuite bénéficier des services proposés.

- Enquêtes de satisfaction et/ou autres modalités de consultation (nombre, dates)

Nous en avons profité pour les consulter sous forme de questionnaire de satisfaction qui reprend le parcours de l'utilisateur au sein du SAMSAH. Des questionnaires concernant l'accompagnement par le SAMSAH avaient été envoyés en amont de la journée précédemment décrite. Nous avons pu obtenir 16 retours de questionnaires sur 24 envoyés. L'analyse de ces questionnaires fait apparaître une satisfaction quant à l'accompagnement reçu.

Les points positifs qui ressortent sont la disponibilité et la réactivité des professionnels, l'écoute et le respect de la vie privée, la recherche de solutions, le respect du rythme de l'utilisateur et la recherche de relais.

Les axes d'amélioration identifiés sont la présentation des documents et leurs besoins de simplification, la présentation des projets personnalisés, l'information sur les activités de loisirs.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	22%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires : deux salariées du SAMSAH sont positionnées comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIERE.

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Un comité de pilotage qualité mensuel réunit le médecin généraliste, l'IDE, la neuropsychologue, la coordinatrice, l'assistante sociale et de la cheffe de service. Le travail mené par le Copil Qualité a permis de repenser le parcours de l'utilisateur au SAMSAH en prenant en compte l'évolution des besoins des personnes accompagnées et le passage opérationnel en file active. Progressivement au cours de l'année 2024, cette dynamique s'est installée : dès lors que la commission d'admission identifie des besoins prioritaires dans une situation, un premier niveau de réponse est proposé. Cette question se fait néanmoins de plus en plus présente au regard de l'augmentation importante des sollicitations d'accompagnement par le SAMSAH. En effet, au regard de la liste d'attente actuelle, l'équipe mesure la nécessité de poursuivre l'évolution engagée pour sortir pleinement d'une logique de places à une logique de file active. Un travail sur le projet de service est attendu pour 2025, permettant ainsi de questionner les modalités d'accompagnement actuelles et évoluer vers une logique de file active.

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	10	-

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	1	1
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0

Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0
--	---	---

Indicateurs communs	2024
Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli	0
Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP	0
Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques	100%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Le SAMSAH collabore avec des nombreux partenaires de droit commun, acteurs intervenants auprès du public accompagné : services à domicile, SSIAD, IDE en libéral, médecin, spécialistes, centre de rééducation, CHU, CMP.

L'aide-soignante du SAMSAH a la charge du partenariat avec les différents services d'aides à domicile et entretient des liens privilégiés avec ces services afin de toujours soutenir les besoins des personnes accompagnées et les recherches de solution aux difficultés rencontrées.

Le SAMSAH s'appuie sur un tissu associatif de loisirs spécialisés ou non, mobilisés pour l'accès à la culture et aux loisirs. Pour en citer quelques-uns: l'association Léa, Danse Handi, les petits frères des pauvres, Culture du Cœur...

En 2024, le SAMSAH s'est également associé à d'autres acteurs autour d'évènements partagés, comme par exemple la maison des 5 gérée par l'association des traumatisés crâniens.

Le SAMSAH accompagne les personnes dans leur projet d'insertion professionnelle en sollicitant des partenaires comme Pôle Emploi, Cap Emploi, les COS, les ESAT. De nouveaux partenariats se sont également créés en 2024 avec notamment ODAS, ou l'école de la seconde chance.

Indicateurs spécifiques	2024
Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)	0

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- L'équipe du SAMSAH est désormais au complet.
- L'intégration des nouveaux professionnels a impulsé une dynamique constructive permettant de systématiser les questionnements autour du le sens de l'accompagnement et des pratiques en place.
- Les usagers mettent en avant la disponibilité et la réactivité des professionnels, l'écoute et le respect de la vie privée, la recherche de solutions, le respect du rythme de l'utilisateur et la recherche de relais.
- Le travail mené par le Copil Qualité a permis de repenser le parcours de l'utilisateur au SAMSAH en prenant en compte l'évolution des besoins des personnes accompagnées et le passage opérationnel en file active. Ce changement de paradigme est facilité par l'augmentation du nombre d'inscrits sur la liste d'attente. L'équipe mesure la nécessité de poursuivre l'évolution engagée pour sortir pleinement d'une logique de places à une logique de file active.

- Perspectives 2025 :

- Les axes d'amélioration mis en avant par les usagers sont la présentation des documents et leurs besoins de simplification (présentation des projets personnalisés, informations sur les activités de loisirs notamment).

- Un travail sur le projet de service est attendu pour 2025, permettant ainsi de requestionner les modalités d'accompagnement actuelles et évoluer vers une logique de file active.

- L'équipe du SAMSAH sera amenée à harmoniser ses modalités de mesure de l'activité et un travail sera également proposé sur les cotations en lien avec les prestations SERAFIN-PH.

Le document de travail réalisé par la cheffe de service du dispositif qui a permis de réaliser ce rapport d'activité est annexé au compte administratif du SAMSAH LA DEVINIÈRE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ – SAMSAH « TSA »

I. Présentation du SAMSAH « TSA »

Au cours du second semestre 2019, dans l'objectif de diversifier l'offre sur le territoire départemental pour des adultes TSA avec déficience intellectuelle, l'ARS Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Loiret, ont sollicité les PEP45, l'ADAPEI et SESAME Autisme pour porter un dispositif médicosocial soutenant l'insertion professionnelle et sociale des adultes autistes en s'appuyant sur l'expérience menée par l'Association Vivre et Travailler Autrement au sein site d'ANDROS à Auneau. L'objectif était d'intégrer 10 adultes autistes en milieu ordinaire de travail. Ces derniers, après une période de mise à disposition par l'ESAT de Lignerolles (ADAPEI), peuvent se voir proposer un contrat à durée indéterminé à temps partiel en milieu ordinaire.

Pour mener à bien ce projet, le SAMSAH LA DEVINIERE des PEP45 a bénéficié d'une extension de 10 places en juillet 2020. Cette extension a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat d'une durée de 7 ans entre les PEP45 et VETA. L'objectif principal étant un transfert de compétences et la labellisation du service par VETA pour que le SAMSAH puisse décliner la méthodologie acquise sur le territoire.

Face à une « défiance » du modèle proposé et un scepticisme des acteurs sur la possibilité d'intégrer des adultes autistes en milieu ordinaire de travail, une analyse des causes des difficultés dans le déploiement et un réajustement du Dispositif a été réalisé en 2021. Notre partenaire VETA à retravaillé sur les analyses de postes et les PEP 45 ont procédé à des changements de professionnels dans l'équipe.

Depuis 2022, l'équipe est stabilisée et le dispositif consolidé. Des étapes importantes ont été franchies avec la mise en place d'un l'habitat partagé, et la collaboration avec les services à domicile, des recrutements de professionnels qui suivent une montée en charge significative. Avec l'expérience commune acquise par le SAMSAH, l'usine l'Oréal et VETA, nous sommes arrivés au constat que la perspective initiale de 10 postes au sein de l'usine l'Oréal d'Ormes était difficile à tenir. Après échange avec nos tutelles, il a été convenu d'adapter le déploiement du projet en intégrant une seconde usine : l'usine DIOR de Saint Jean de Braye. La répartition projetée est ainsi d'inclure 6 adultes autistes dans chaque usine. On parle

désormais plus du « SAMSAH TSA » que du dispositif l'Oréal. La première inclusion au sein de l'usine Dior de Saint Jean de Braye a eu lieu le 5 juin 2024.

Au 31 décembre 2024, 5 adultes autistes ont signé un CDI dans l'usine L'Oréal d'Ormes. Deux autres personnes sont en mise à disposition et signeront un CDI début 2025 dont le premier au sein de l'entreprise DIOR. Ce résultat objective le travail réalisé et montre que le SAMSAH TSA a su relever le défi de l'intégration d'adultes autistes avec déficiences intellectuelles associées.

II. Ressources humaines

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>1</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>12%</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>0</i>
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>0</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>0</i>

Commentaires : le taux d'absentéisme est ramené à 3,42% en dehors de l'absence pour maladie d'un salarié tout au long de l'année 2024

Avec une ancienneté moyenne de près de 2 ans dans le service, l'équipe du SAMSAH est stabilisée. Articulées autour de la cheffe de service, les salariés sont investis dans le projet et montent en compétences. Ils participent à plusieurs types de réunions :

- La réunion dite « d'équipe », animée par la cheffe de service, elle se déroule chaque semaine :
 - Une heure dédiée au dispositif l'Oréal

- Une heure dédiée au dispositif Dior
- Une heure pour l'ensemble du service
- Les réunions PAP qui ont lieu une fois par pour chaque usager.
- Les transmissions entre professionnels mais aussi avec les professionnels des services à domicile intervenant à l'ENVOL. Il s'agit ici d'informer les professionnels sur l'état émotionnel et physique des personnes accompagnées afin d'adapter l'accompagnement.
- Les échanges avec les usines :
 - Pour l'Oréal :
 - De manière formelle la coordinatrice assiste une fois par semaine au STAF de chaque service dans lequel des postes sont occupés par les bénéficiaires.
 - Une réunion « vie courante » est mise en place chaque mois en lien la responsable des ressources humaines référent handicap de l'usine. Il s'agit de balayer les points courants concernant les travailleurs TSA.
 - Pour Dior :
 - Une fois par mois entre les deux référentes du projet pour Dior (la responsable maintien dans l'emploi et son assistante) et la cheffe de service du SAMSAH. Il s'agit de faire un point global sur le projet.
 - Une réunion mensuelle avec les managers du service dans lequel est inclus le premier travailleur autiste.

Tous les professionnels sont supervisés par une psychologue clinicienne d'un organisme de formations spécialisées dans l'accompagnement des personnes présentant des TND, Formavision. Cette formation a lieu deux jours par mois. Les professionnels du SAMSAH TSA ont bénéficié des formations suivantes :

Formations collectives
<u>Supervision</u> : 14 jours, équipe entière
<u>Snozelen</u> : 1 personnes, 14 heures
ABA : 5 personnes, 28 heures

III. Activité et accompagnement des personnes

Indicateurs communs	2024
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	1
Part des PAP réalisés dans le DUI	100%

Commentaires : l'ergothérapeute du SAMSAH « TSA » est positionnée comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIERE.

Indicateurs spécifiques	2024
Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire	87.5%

Commentaires : le service a poursuivi l'accompagnement d'un adulte ayant été licencié de l'Oréal pour construire avec lui la suite de son projet de vie et de son projet professionnel.

Au 31 décembre 2024, le service accompagne 8 adultes autistes.

- 5 adultes ont signé un CDI dans l'usine L'Oréal
- 1 adulte est mis à disposition par l'ESAT de Lignerolles dans l'usine L'Oréal et signera un CDI début 2025
- 1 adulte est mis à disposition par l'ESAT de Lignerolles dans l'usine de Dior et signera un CDI début 2025
- 1 adulte accompagné pour redéfinir son projet de vie et professionnel suite à une rupture de contrat. Suite à son licenciement, ce travailleur a réintégré la colocation de l'ENVOL. Des progrès importants sont constatés chez cet adulte autiste en termes de communication, et d'acceptation de l'autre. Il n'a plus de troubles de comportement. Un projet d'inclusion professionnelle est de nouveau envisageable en cette fin d'année. C'est une réelle fierté pour le service.

Sur l'année, le service a été mobilisé pour l'accompagnement de 6 candidats dont l'un a été retenu pour travailler sur son intégration au sein de l'usine de DIOR.

L'ensemble des 8 personnes accompagnées ont des troubles du spectre autistique et une déficience intellectuelle associée. Une d'entre elle présente une épilepsie équilibrée avec des séquelles motrices légères d'hémiplégie et une légère héminégligence.

FOCUS sur le logement

Fin 2024, le service se trouve face à un paradoxe : nous sommes en mesure d'accompagner de nouveaux adultes autistes dans leur inclusion professionnelle mais nous sommes empêchés dans nos prestations pour l'insertion social et l'autonomie par le manque de logement disponible. Un habitat partagé sur la commune d'Ormes est toujours à l'étude mais n'a que peu évolué en 2024. En parallèle de ce projet, le bailleur France Loire a été contacté pour co-construire des solutions complémentaires. Des pistes de travail sont à l'étude au niveau de l'association des PEP45.

IV. Participation et consultation de la personne accompagnée

Les temps d'échange avec utilisation de supports visuels adaptés sont instaurés avant chaque réunion de projet afin de recueillir l'avis de la personne sur l'accompagnement proposé, les professionnels, et les objectifs à travailler. De manière générale, l'avis de la personne accompagnée est sollicité régulièrement (à chaque changement de personne, d'activité etc.).

Soutien dans le projet social de l'habitat inclusif, le SAMSAH fait le lien avec les différents intervenants extérieurs, il assure le transfert de compétence quant aux méthodes d'accompagnement et aux outils utilisés. En lien avec l'animateur de l'habitat, les professionnels du SAMSAH régulent le vivre-ensemble au sein de l'habitat partagé en s'assurant que les règles de fonctionnement soient adaptées et comprises par les colocataires, en les guidant pour les respecter, en sollicitant leurs avis.

Date de la dernière élection	Non fait
Nombre de réunions	0
Dates des réunions	-

Indicateurs communs	2024
Part des professionnels formés à l'autodétermination	1
Part des usagers formés à l'autodétermination	0
Part des représentants légaux formés à l'autodétermination	0

Commentaires : l'ergothérapeute du SAMSAH « TSA » est positionnée comme formatrices PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIÈRE.

V. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Les accompagnements se basent sur les recommandations de l'HAS et la supervision apporte systématiquement des préconisations d'amélioration de l'accompagnement.

En novembre 2024, le SAMSAH a été évalué par VETA, l'évaluation a porté sur l'accompagnement des colocataires de l'Envol ainsi que des travailleurs de l'Oréal. Leur conclusion est la suivante : **“Cette évaluation est un point d'étape qui a permis de valoriser ce que le dispositif a déjà mis en place au regard des critères d'exigence du modèle VETA. Bravo pour tout le travail réalisé qui permet d'atteindre au plan des indicateurs un score très gratifiant (78,8%). Il reste cependant une marge d'amélioration notable à produire au regard des critères et engagements.”**

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024: 1 (réunion lancement)	0	-

Un travail sur le projet de service est en cours et se concrétisera en 2025 en cohérence avec les évolutions projetées pour le service. L'arrivée d'un Directeur Adjoint de Pôle sur le dispositif en octobre 2024 va permettre de mettre en place les outils et les actions liées à la démarche qualité.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	1	1
Nombre d'évènements indésirables	1	1
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

L'évènement indésirable mentionné est une chute d'un colocataire de l'ENVOI lors d'une activité sportive réalisé avec un intervenant extérieur.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	100%
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%

VI. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Indicateurs spécifiques	2024
<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	7

Le SAMSAH TSA a conventionné avec deux services d'aide à domicile que sont ADomicile 45 et l'ADMR pour leurs interventions au sein de l'ENVOL. Le SAMSAH accompagne donc ces services à domicile dans la montée en compétence des professionnels. L'équipe du SAMSAH est aussi pédagogue au quotidien au sein des usines concernant l'autisme.

Une convention est signée avec l'usine l'Oréal d'Ormes et avec l'association Vivre et travailler autrement. Une autre convention est en cours d'élaboration avec l'usine DIOR.

Nous collaborons avec un cabinet infirmier libéral pour la préparation des traitements des colocataires de l'Envol.

Nous utilisons toutes les semaines le service Access TAO et avons conventionné avec une éducatrice APA qui intervient une fois par semaine pour une séance de sport adapté pour l'ensemble des bénéficiaires du SAMSAH pendant notre temps de réunion.

VII. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- L'équipe est stabilisée et investie dans le projet en suivant la méthodologie transmise par VETA. L'évaluation menée par VETA cette année met en avant un score 78.8% dans l'atteinte des objectifs.
- Les attendus du projet initial ont été ajustés pour aller vers l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire de 6 adultes autistes au sein de l'usine L'Oréal d'Ormes et de 6 autres au sein de l'usine Dior de Saint Jean de Braye.
- En lien avec l'animateur de l'habitat, les professionnels du SAMSAH régulent le vivre-ensemble au sein de l'habitat partagé en s'assurant que les règles de fonctionnement soient adaptées et comprises par les colocataires, en les guidant pour les respecter, en sollicitant leurs avis.

- Perspectives 2025 :

- Concrétiser le travail mené sur le projet de service en cohérence avec les évolutions projetées.
- Former les professionnels au CNIA.
- Mettre en place des élections et réunions CVS.
- Accentuer les conventions et les partenariats avec des acteurs de l'inclusion de droit commun
- Repositionner l'animateur de l'ENVOL dans son rôle propre et concrétiser les démarches pour l'obtention de l'Aide à la Vie Partagée
- Apporter des réponses au besoin de logement des adultes accompagnés.

Le document de travail réalisé par la cheffe de service du SAMSAH « TSA » qui a permis de réaliser ce rapport d'activité est annexé au compte administratif.